



COMMUNE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 avril 2025
(Date de convocation 7 avril 2025)

Délibération N° 20250410 - 2

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Viviane Torné : procuration à M. Jean-François Rabaud
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée M. Alexandre Pujo-Menjouet

Secrétaire de séance : Mme Aurore Ville

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Après la présentation du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2024, Monsieur le Maire expose les résultats suivants :

➤ **Budget principal**

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-672 568,95 €		249 588,14 €	D R 194 317,07 € 197 257,00 €	2 939,93 €	-420 040,88 €
FONCT	1853 089,84 €	530 743,35 €	592 911,91 €			1915 258,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	31/12/2024	1915 258,40 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		420 040,88 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 495 217,52 €
Total affecté au c/ 1068 :		420 040,88 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

➤ **Budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	-253 990,20 €		322 735,14 €	44 054,70 € 25 957,00 €	-18 097,70 €	50 647,24 €
FONCT	94 927,12 €	- €	-73 923,55 €			21 003,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	31/12/2024	21 003,57 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		21 003,57 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

➤ **Budget annexe du lotissement le Clos du Haillas**

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	-4 419,00 €		-8 178,97 €	- € - €	- €	-10 597,97 €
FONCT	0,20 €	0,20 €	- €			- €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	31/12/2024	- €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article 1^{er}** : d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget principal comme présentés ci-dessus,
- **Article 2** : d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe eau et assainissement comme présentés ci-dessus,
- **Article 3** : d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe du Lotissement le Clos du Haillas comme présentés ci-dessus,

Date affichage : 17/04/2025

Fait pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET



Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20250410-20250410-02-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025